

M. le Maréchal de Tallard accorda au Comte de Frise en 1703. On les lui refusa: il se réduisit à demander une Capitulation pareille à celle qui fut accordée par le Prince Eugene à la Garnison de Tournay: Mr. de Villars répondit que Mr. le Prince Alexandre s'y étoit pris deux jours trop tard, & qu'il falloit qu'il se rendit prisonnier de guerre: comme l'on ne pût rien terminer, les Ostacles furent renvoyez & le feu recommença de part & d'autre.

Enfin le lendemain vingtième Août à dix heures du matin, les Assiégez arborerent de nouveau le Drapeau blanc, & les Ostacles ayans été renvoyez, la Capitulation fut signée sur les quatre heures après midi, par laquelle la Garnison fut faite prisonniere de guerre. Voici en substance les conditions de cette Capitulation.

Capitulation de Landau.

Que le Prince Alexandre de Wirtemberg Gouverneur de la Place, tous les Officiers & Soldats, tant Infanterie que Cavalerie, seront prisonniers de guerre.

Que le Gouverneur & les principaux Officiers garderont leurs épées, leurs pistolets & leurs équipages, avec la faculté de les envoyer au delà du Rhin.

Que les Officiers Subalternes, audeffous des Capitaines, auront leurs épées simplement & bagage.

Que les Soldats ne seront point dépouillez, ni dispersez de leurs Regimens.

Que toute la Garnison sera conduite à Haguenau pour y attendre la volonté & les ordres
du